

EN GENERAL

- Concernant l'exposition au coronavirus, selon les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), **les femmes enceintes ne font pas partie des catégories à risque**. Selon les études, les femmes enceintes ne sont pas plus à risque de contracter la maladie ni de faire des formes plus sévères.
- Il faut donc appliquer le respect strict des règles d'hygiène préconisées, qui suffisent.
 - Les explications en vidéo du Prof Baud, médecin chef de la maternité du CHUV : <https://vimeo.com/user32213068/review/398212888/daeca55ado>
 - En cas de doute : Unisanté a développé un **Coronacheck** pour la population, y compris les professionnel-le-s de santé dont les informations sont actualisées en fonction de l'évolution de la pandémie : <https://coronavirus.unisante.ch/>

PERSONNEL SOIGNANT

- Etant donné que le coronavirus ne comporte pas de risques particuliers pour les femmes enceintes, la pandémie de coronavirus ne remplit pas les critères pour retenir une inaptitude selon les critères de l'Ordonnance sur la Protection de la Maternité (OProMa).
- Cependant, selon le **principe de précaution**, il est recommandé aux professionnelles de la santé enceinte de ne pas être en 1^{ère} ligne de soin pour la prise en charge des cas suspectés et avérés au coronavirus (filières spéciales organisées) mais qu'elles soient attribuées dans d'autres secteurs/services, dans la mesure du possible, moyennant un certificat médical.
- Dans les hôpitaux, en première ligne, il faut aussi tenir compte du fait que les conditions de travail (stress, durée du travail, pénurie de masques et donc impossibilité d'enlever le masque pendant de longues heures, etc.) ne sont pas compatibles avec les besoins des femmes enceintes.
- **ATTENTION** : Les adaptations se font au jour le jour et les recommandations évoluent très vite en fonction des analyses issues des données du terrain (Chine, Espagne, Italie, Suisse) et des besoins du système de santé. C'est pourquoi, il est important de suivre les informations et d'adapter les comportements aux recommandations sans céder à une inutile paranoïa.
- A ce jour, les recommandations de santé publique pour les professionnel-le-s de la santé présentant des risques particuliers, notamment, hypertension, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, système immunitaire affaibli, sont les suivantes : « *Les établissements peuvent envisager de limiter l'exposition de ces personnes aux patients suspects ou confirmés de COVID-19, en particulier lors d'interventions à plus haut risque (par exemple lors d'interventions générant des aérosols) et si cela est possible en fonction des ressources disponibles en personnel* ».

Ces recommandations s'appliquent aussi aux « **professionnelles de la santé enceinte : pas connues pour appartenir à une population à plus haut risque. Mais des précautions peuvent être considérées comme pour le groupe ci-dessus** ». (Swissnoso 6.3.2020).

- A consulter : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/information-fuer-die-aerzteschaft.html#-1207420819>
- L'OFSP a ouvert un numéro de téléphone pour les professionnel-le-s de la santé : **+41 58 462 21 00**